

Convocation du 26 avril 2012

SÉANCE DU 10 MAI 2012

Le dix mai deux mil douze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Serge DEGOUEY, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Gérard SANSON, Nadine VIGOR.

ABSENT : Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Cécile LECESNE, Mathias LEGUERRIER Stéphane MASSON, (excusés)

Secrétaire de séance : Denis BIENVENU

Délibération n° 2012 – 044 – Réaménagement de l'atelier communal en vestiaires pour les employés : choix de l'entreprise

Dans le cadre du réaménagement de l'atelier communal en vestiaires pour les employés communaux, le maire rappelle que par délibération en date du 13 mars 2012, le conseil municipal a ouvert le programme n° 104 « vestiaires personnel communal » de 76 000 € à l'article 2313 du budget 2012 et autorisé le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisée au code des marchés publics.

Une consultation a été faite en marché à procédure adaptée, une publicité a été envoyée le 20 mars 2012, la remise des offres était prévue au mercredi 2 mai 2012 à 12 H 00. 10 dossiers ont été demandés, 6 dossiers sont parvenus à la mairie dont 1 hors délai.

Les 5 plis ont été ouverts et le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise DALMONT – le Grand Hameau – 50440 VASTEVILLE classée n° 1 pour un montant de 56 836.28 € HT – 67 799.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition et autorise le maire à passer commande et à signer les pièces du marché avec l'entreprise DALMONT – Le Grand Hameau – 50440 VASTEVILLE.

La dépense sera imputée à l'article 2313 programme 104.

Délibération n° 2012 – 045 – modification budgétaire

Le Maire rappelle que le budget 2012 a été voté le 03 avril 2012 et que la vente du terrain à SFR figure au budget 2012 à l'article 775. Hélios qui est le logiciel du comptable, ne peut pas techniquement prendre en compte cette ligne. Madame CAU, receveur municipal demande au conseil municipal de prendre une décision modificative afin de remédier à cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de voter les suppressions de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Article 775 Produits des cessions d'immobilisation - 18 000.00 €

Dépenses

Article 61522 Entretien et réparation des bâtiments - 18 000.00 €

Délibération n° 2012 – 046 – Demande de subvention voyage collège le Hague Dike

Le Maire présente un courrier du collège du Hague Dike demandant une subvention pour une sortie de la classe de 3^{ème} E le 15 juin 2012 à Guernesey, le coût est de 40 € par élève, 3 élèves sont concernés.

Conformément à la délibération du 11 février 2009, le conseil municipal décide de verser une subvention de 15 € par élève soit 45 €.

Délibération n° 2012 – 047 – Demandes de subvention associations

Le conseil municipal décide de verser des subventions comme suit à l'article 6574 :

Associations	Montant
Hague Racing Club Juniors 4 jeunes soit 4 X 62 €	248 €

Hague Marine 2 jeunes soit 2 X 62 €	124 €
Club des archers 2 jeunes soit 2 X 62 €	124 €
Association des parents d'élèves collège Hague Dike 31 enfants	90 €

Délibération n° 2012 – 048 - Cérémonie fête des mères

Comme chaque année, le conseil municipal décide d'offrir un vin d'honneur aux bivillais à l'occasion de la fête des mères le dimanche 3 juin 2012 à 11 H 00 dans la salle de jeux. Une rose sera offerte à chaque mère de famille.

Délibération n° 2012 – 049 – Indemnité de gardiennage de l'église 2012

Par courrier du 21 mars 2012, monsieur le Préfet de la Manche nous informe qu'il a été décidé de ne pas revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2012.

Conformément à cette décision, le conseil municipal décide de verser une indemnité de gardiennage de 119.55 € pour l'année 2012.

Délibération n° 2012 – 050 – Droit de préemption urbain parcelles B 199 200 964

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles B 199 200 et 964 au 175 rue des neuf Vergées.

Le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur lesdites parcelles.

Délibération n° 2012 – 051 – Droit de préemption urbain parcelle A 439

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle A 429 au 8 rue Thomas Hélye.

Le conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur ladite parcelle.

Questions diverses

Le panneau « priorité à droite » au Hameau David n'a pas été reposé

Le Maire a fait un courrier au Président de la Communauté de Communes de la Hague en vue de ralentir la circulation rue de l'Eglise

De plus en plus de motos circulent dans la vallée de Bival